

Décembre 2005

N° 26



Bonne fêtes
de fin d'année à tous.



Voilà une année qui se termine plutôt bien pour les Traminots avec la mise en place de la gestion publique qui stoppe net les ambitions du groupe privé CGFTE-Connex et de son plus grand supporter Jean Luc Moudenc.

Cette année 2005 a donc vu ce groupe multinational accéder à la gestion du réseau bus et métro.

Une année durant laquelle les directeurs et autres DRH Connex ont tenté par tous les moyens d'amadouer les Traminots et surtout les organisations syndicales montrant pendant des mois une fausse image de ce que peu être vraiment un groupe privé.

Tout au long de l'année la « réunionite » a marché à fond, la boîte à promesses également, les sourires et les tapes dans le dos ont été monnaie courante.

De grandes réunions style messe se sont tenues tout au long de l'année où tous les sujets ont été abordés: salaires, conditions de travail, intéressement, participation aux bénéfices, mais sans grand résultat il faut bien le constater.

Ce groupe a même invité les Élus du personnel lors d'un voyage d'agrément pour visiter les locaux de Véolia dans la région parisienne, voyage en avion s'il vous plait, petit fours, hôtesse et tout le tralala.....

Comme vous pouvez vous en douter, seul les élus CGT ont refusé ce voyage.....avec la direction de ce groupe.

Ce que nous pouvons constater c'est que Connex n'a pas été avare d'efforts, toute la panoplie de la séduction a été déployée et même au delà.

Les promesses d'un accord d'intéressement juteux, la présentation d'une participation aux bénéfices mirobo-

lante laissant penser que Connex c'était Noël à tous les étages.

La CGT n'a pas été dupe de la manœuvre, elle n'est pas tombée dans le panneau et elle se réjouit plus que jamais de voir partir ce groupe privé.

Le véritable but de Connex était de maintenir une paix sociale exemplaire pour garantir toutes ses chances dans l'appel d'offre.

Fort heureusement, la régie est venue arrêter cette mascarade.

Comme d'habitude il faudra un peu de temps pour que les Traminots réalisent qu'ils l'ont échappé belle!

Le bureau du syndicat CGT souhaite à tous les Traminots de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances.

SOMMAIRE

**Page 2 : Le Ministre Fillon désavoué !
Pénibilité retraite**

Page 3 : Périls sur les transports

**Page 4 : Services techniques Atlanta
Ligne 41, un conflit qui continue**

**Page 5 : Ligne 33
Comité d'Entreprise**

**Page 6 : Congés annuels et heures libres
Ligne 72**

2 Le Ministre Fillon désavoué !

La Confédération CGT, solidaire de ses adhérents et des salariés indûment attaqués, injustement condamnés, combat et combattra pour la reconnaissance du fait syndical et l'obtention de droits nouveaux pour tous.

La Confédération CGT se félicite de la décision du Tribunal administratif de Montpellier d'annuler la décision de l'ancien ministre du Travail, François Fillon qui avait autorisé les licenciements de deux salariés des Autoroutes du Sud de la France suite aux mouvements interprofessionnels sur les retraites de mai-juin 2003. Philippe Galano, ex-délégué syndical central et Etienne Martinville, ex-délégué syndical régional, sont réintégré.

discrimination et la répression anti-syndicale ne démentent pas la volonté des gouvernements d'hier comme celui d'aujourd'hui de faire taire toutes velléités de la part des salariés.

Cette victoire doit nous encourager en tous lieux et toutes circonstances à travailler la mobilisation et les convergences autour des syndicalistes et des salariés illégitimement sanctionnés.

Ce qui leur est toujours reproché c'est d'être des militants. C'est de concourir par leurs actions à l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés et de faire reculer les prétentions patronales !! Les militants et les salariés qui agissent ne sont pas des voyous.

D'autres dossiers sont en cours à Perpignan avec Gérard Gauby et Jean-Claude Guy des ASF, Bernard Felieu et Georges Athiel pour Delta diffusion, à la Rochelle avec des agents de la fonction territoriale et de l'équipement, à Bordeaux avec les salariés du Centre de Tri Postal et bien d'autres...qui doivent trouver un règlement favorable aux salariés ainsi qu'imposer leur réintégration dans tous leurs droits.

La victoire des deux salariés des ASF, avec le soutien de toute la Cgt est un encouragement à systématiser la défense et l'action contre toutes les discriminations et la judiciarisation de l'action syndicale.

La mobilisation, la solidarité, les luttes montrent leur efficacité.



PENIBILITE-RETRAITE

La pression des salariés sur la négociation est la seule façon d'avancer

Obtenir à la fois prévention et réparation de la pénibilité au travail : une revendication que le Medef fait tout pour ne pas entendre.

Après avoir tenté de reporter le rendez-vous de négociation du 6 décembre, le patronat a voulu limiter le contenu de la séance et traiter séparément de la seule amélioration des conditions de travail. Il tente d'écarter la question des départs anticipés en retraite pour pénibilité.

Les appels à la mobilisation de plusieurs Fédérations de la Cgt ont per-

mis de rassembler devant le siège même du Medef plusieurs centaines de salariés avant le début de la séance de négociation, ce qui a été le principal point d'appui pour la délégation Cgt.

Monsieur Gautier-Sauvagnac énérvé a lâché : « on comprend que la Cgt défend le départ anticipé en retraite ».

Cela a permis d'obtenir, en début de cette négociation sur la reconnaissance de la pénibilité au travail, que l'on traite conjointement des aspects de prévention et de réparation.

Contraint de céder un peu, il accepterait des bilans dans les branches ou entrepri

Mais il persiste à vouloir faire financer des mesures d'amélioration des conditions de travail par la suppression des primes de pénibilité ou organiser un turn-over des salariés sur les travaux le plus pénibles. C'est un troc inadmissible.

Le Medef ne cesse de répéter qu'il faut agir pour de meilleures conditions de travail, alors qu'en pratique dans les entreprises le patronat ne met pas en oeuvre les dispositions existant en la matière dans le Code du travail.

La prochaine réunion ne se tiendra que le 31 janvier 2006, c'est à dire presque un an après l'ouverture de la négociation. Se tiendra en parallèle le 15 décembre une réunion sur les dispositifs existants ou passés de départ anticipé.

Le 31 janvier 2006 sera de nouveau décisif. L'intervention des salariés sera plus que jamais nécessaire.



Richard JAUBERT Responsable des transports urbains pour la CGT

Après 46 jours, les salariés de la RTM ont voté la suspension de la grève, sans obtenir d'acquis significatifs. Quels enseignements tirez-vous de cette lutte ?

Richard Jaubert - Les Traminots ont fait preuve d'un niveau de conscience exceptionnel: ils n'étaient pas sur des revendications égoïstes, mais sur du collectif, sur la défense de l'entreprise et du service public. Bien sûr, il y a de la déception, puisque deux organisations (FO et UNSA) ont quitté l'intersyndicale avant d'avoir obtenu satisfaction aux revendications initiales — ce qui a précipité la fin de la grève.

Mais la page n'est pas tournée. Il reste deux ans avant la mise en place de l'exploitation du tramway.

Et je crois que les Traminots ont d'autres cartes à jouer. A Marseille, les camarades ont subi des pressions énormes. A commencer par celle du Tribunal de Grande Instance et son référé sur l'illégalité de la grève. A quoi s'ajoute les mensonges des politiques qui se sont obstinés à refuser tout débat avec les représentants syndicaux.

Sans oublier l'attitude de la direction de la RTM. Dès le début, la liberté de chacun de faire ou non grève a été respectée par les syndicats, on ne peut pas en dire autant de la direction.

Les choix du Maire de Marseille ne s'inscrivent-ils pas dans la philosophie du gouvernement qui privatise à tout va les services publics ?

Jean Claude Gaudin est aussi vice-président de l'UMP. Qu'il décide de certaines orientations de la Communauté urbaine d'agglomération (CUM), cela relève de ses prérogatives puisqu'il en est Président.

Mais qu'il décrète des changements profonds dans la gestion du service et de l'argent public en occultant l'avis des Marseillais, cela est plus contestable.

Quand on voit comment le dossier des transports à Marseille est cloison-

né, on prend la mesure de ce qui se passe. Plutôt que de favoriser la RTM, de la rendre plus compétitive et de créer les conditions pour améliorer la circulation du transport, Gaudin prépare son démantèlement.

Devant les caméras il jure qu'il n'est pas question de privatisation, mais, dans les faits, le délégué de service public (DSP) serait extrêmement pénalisant pour le reste de l'entreprise.

Le tramway occasionnera à coup sûr un déficit de voyageurs sur le réseau de la RTM (bus et métro).

Et comme les deux caisses, séparées, ne s'équilibreront pas, la mairie pourra accuser le déficit de la régie, jusqu'à réclamer, dans les mois ou les années à venir, sa suppression.

Alors, près de 7 semaines de grève pour rien ?

Non, bien sûr, mais FO et UNSA ont signé le protocole d'accord qui pose les bases, sans aucune garantie, d'un nouveau contrat entre la CUM et la RTM. A partir de là, on se retrouve moins nombreux dans le combat. Et il n'y a pas le choix, il faut se montrer lucide et responsable. On ne peut aller au suicide.

Comment expliquer qu'il soit aussi difficile de maintenir une régie directe à Marseille, alors que les salariés des transports toulousains viennent de l'obtenir ?

A Toulouse c'est l'inverse qui s'est produit. Les Transports en commun étaient gérés par le privé, la Connex. Or, les traminots viennent de gagner la mise en place de la régie publique. La comparaison des deux villes montre bien l'importance des choix politiques. A Toulouse la classe politique a pu faire basculer la décision en faveur d'une régie.

A Marseille la majorité UMP va en sens contraire. Le choix d'une DSP d'est fait sans consultation des Marseillais, tout comme le tracé du futur tramway. Si bien qu'il relève davantage d'une question d'image politique—ce sera « le tramway de Gau-

din » et pas un tramway pour améliorer le maillage de la ville, vu que son tracé double le métro sur 50% de sa longueur. En clair, certains élus n'entendent pas s'expliquer sur leur démarche par rapport au transport dans leur ville, ni sur le service public. Et ça c'est inacceptable.

Quelle différence entre une DSP et une régie directe pour les salariés et les usagers ?

La différence est colossale. Avec une régie directe l'argent public reste à l'intérieur d'un même circuit. Il sert à entretenir le réseau, à l'améliorer....

Par contre l'objectif d'un opérateur privé est de faire du profit, quitte à le faire sur le dos du service public, sans se soucier de la qualité du transport, de la réglementation et des acquis sociaux des salariés.

En fait le problème est général.

Les transports sont aujourd'hui menacés par la nouvelle réglementation européenne. Alors que celle-ci n'a même pas encore été adoptée par le Parlement, on voudrait déjà l'appliquer en France. N'a-t-on pas entendu le message des Français, lors du Référendum, le 29 mai dernier?

Ce texte, qui concerne toutes les activités du transport vise à imposer le tout concurrence, en rendant obligatoire un ou plusieurs appels d'offres pour l'exploitation des réseaux sous forme d'allotissement (bus, tramway et métro)

Ainsi la situation du réseau de Stockholm où coexistent un opérateur pour le métro, un autre pour le tram et trois autres pour les bus, est révélatrice de ce qui pourrait se produire à Marseille.

On ne peut pas accepter la philosophie et les orientations d'un tel règlement?. C'est pourquoi nous estimons qu'il doit être abandonné.

La Fédération CGT lance une motion pétition par courrier au Président de la République

SERVICES TECHNIQUES « Atlanta »

Essai des autobus:

Un responsable d'équipe du site d'Atlanta innove en bafouant les règles de sécurité. En effet, il a été demandé à des conducteurs de réserves d'effectuer les essais des véhicules sortant de réparation.

Seul les mécaniciens sont habilités à effectuer ces essais en rapport des travaux qu'ils ont effectués.

La CGT a interpellé le responsable du dépôt pour que cesse immédiatement de telles pratiques, lequel a reconnu qu'il n'était pas question de modifier les procédures en vigueur, à savoir: seul les mécaniciens sont habilités à effectuer ces essais!!!

Un de ses collaborateurs a pris seul cette initiative, une fois de plus sous un excès de zèle, sans mesurer les conséquences graves d'une telle décision. !!!

Évaluation des agents:

Certains responsables d'équipes note les agents de façon très subjective. Si un salarié ne « plaît » pas... mauvais rapport et mauvaise note.

Quelle confiance et quelle crédibilité envers un responsable qui note sans cohérence un agent sur un point précis et écrit le contraire deux lignes plus bas.

La CGT veille pour que le droit, le respect et la dignité des salariés au travail soient respectés.

La CGT reste attentive et très vigilante quant à la suite de ces notations et surtout de leur utilisation.

S'il faut à un moment où à un autre engager officiellement une action de la CGT pour dénoncer publiquement de telles pratiques, cela sera fait sans état d'âme.

AFFAIRE A SUIVRE.....

Contrôle des bouteilles gaz

Le responsable de l'atelier Atlanta a semble t - il du mal à comprendre ou interpréter certains écrits de la CGT, il conteste même les écrits de l'Inspecteur du travail et plus préoccupant les articles de la Convention Collective Nationale (CCN).

Il tente d'imposer sa volonté et de passer outre la CCN ou tout accord pour s' imposer face aux agents des services techniques ?

La CGT rappelle que dans le document de la DRIRE et le courrier de l'Inspecteur du travail, il ne leur est en aucun cas demandé de signer un quelconque document.

Seuls les agents de maîtrises bénéficiant d'une formation spécifique sont habilités à contrôler la réalisation des tâches et à signer le compte rendu de vérification, et cela conformément à la CCN.

534 millions d'euros

d'amende pour entente illicite ayant faussé la concurrence, à l'encontre des trois opérateurs de téléphonie mobile. C'est la plus lourde sanction individuelle et collective jamais prononcée par le conseil de la Concurrence en France. Néanmoins l'amende reste relative au regard du chiffre d'affaire annuel des entreprises(entre 1,6 et 3%) et du préjudice subi par les consommateurs, estimé à

1,2 milliards d'euros par l'association UFC Que choisir.

Non seulement les consommateurs grugés ne verront pas la couleur des 534 millions d'amende, directement versés dans les caisses de l'État, mais ce sont les salariés des opérateurs qui risquent de payer l'addition. »*La direction de France Telecom vient d'annoncer qu'elle répercutera l'amende sur le niveau de participation des salariés du groupe et de l'intéressement des salariés d'orange*», a dénoncé la CGT-PTT

Le chiffre

LIGNE 41

Depuis le 5 décembre, les conducteurs de la ligne 41 ont entamé une grève pour rejeter les propositions des nouveaux TM.

La restructuration et l'augmentation de l'offre sont à l'origine de ce mouvement.

La ligne 41 effectue des kilomètres en plus rémunérés en conséquence par le SMTC.

Le problème c'est que la direction élabore les TM sans donner des moyens supplémentaires, préférant les investir ailleurs.

Résultat: dégradation des conditions de travail, augmentation du temps de travail, dégradation de l'habillement du TM.

Après une semaine de grève, les conducteurs se retrou-

vent face au chantage classique de la direction qui propose la création d'une nouvelle équipe... à coupure!!!

Les conducteurs refusent de céder estimant à juste titre que la création d'une 14^{ème} équipe de file est nécessaire et justifiée notamment le matin où la direction économise un service par rapport à l'après midi.



Une « irruption » au bureau des méthodes a démontré des erreurs dans la numérotation des équipes du TM vacances, corrigées immédiatement, et a permis de savoir qu'un nouveau roulement de repos est à l'étude pour permettre un équilibre des diverses natures d'équipes. Les conducteurs estiment ne pas avoir été entendus et prolongent leur action durant les vacances scolaires. A suivre..... !!!

LIGNE 33

Les conducteurs ont effectué des débrayages suite à la proposition d'un nouveau TM vacances. Les temps parcours attribués semblent insuffisants et après une entrevue avec le bureau des méthodes, ils ont décidé de suspendre le mouvement afin

d'évaluer les temps parcours en temps réels. En effet le bureau des méthodes, feuilles de régulation à l'appui, leur a démontré que les temps impartis étaient soi disant suffisants. Dès la semaine prochaine, dans le respect du code de la route et des prescriptions générales les conducteurs mesureront les dires et les propositions et en tireront les enseignements. A suivre!

COMITE D'ENTREPRISE DU 15/12/2005

ACCORD CE TUT / CE SEMVAT

A ce jour les discussions entre les deux Comités d'Entreprise sont restées stériles sur les questions de financement.

Depuis bientôt un an, aucune avancée notable sur la conclusion de l'accord INTER-CE.

En son temps, la CGT écrivait dans le Bus numéro 14 de janvier 2005 qu'il était indispensable de créer cet accord inter CE pour éviter tous les problèmes.

Dans ce même Bus, la CGT publiait la lettre de l'Inspecteur du Travail qui stipulait:

« ...les mandats cessent lors d'un transfert partiel même lorsque cette partie concerne la majorité de l'activité.....La règle normale serait donc de nouvelles élections au sein de la nouvelle société dépendant de Connex...

...un accord apparaît donc indispensable entre les 2 comités sur l'utilisation en commun des équipements collectifs et des patrimoines respectifs. »

Dans la mesure où un accord unanime préalable déciderait un partage des biens ou des acquisitions nouvelles en commun, un comité interentreprises peut être créé en application de l'article R432-8 du code du travail. » .

Aujourd'hui les relations entre les deux CE restent difficiles, aucun accord ne permet un fonctionnement clair et transparent, tout se fait « à l'emporte pièce »...

Nous avons été extrêmement surpris d'apprendre pendant la réunion que le trésorier du CE se trouvait en difficulté pour régler les fournisseurs du colis de Noël 2005.

Le trésorier allant jusqu'à menacer de priver les Traminots de leur colis de Noël prétextant des problèmes de trésorerie, liés à un non versement de la part du CE Semvat, sans en apporter de preuves.

Pourtant le directeur de l'entreprise déclare avoir effectué la totalité des versements légaux pour le budget 2005 des œuvres sociales du CE .

Est-ce encore le résultat des affrontements entre organisations syndicales ?

Il est difficile de savoir qui a raison et qui a tort, il faudrait pour cela pouvoir examiner précisément l'ensemble des comptes.....

AZF

Suite à des publications indiquant que des Traminots auraient perçus d'importantes sommes d'argent bien supérieures aux sommes perçues par ceux dont les dossiers d'indemnisations ont été traités par le service contentieux de l'entreprise.

Pour rétablir l'égalité de traitement des tous quelques questions ont été posées à la direction de Connex.

Sur les indemnisations Azf, deux procédures étaient en cours, une par la direction une autre par une organisation syndicale.

Le groupe Total a demandé à la direction Connex de valider une seule démarche afin de débloquer une situation difficile.

La direction de Connex (M; Bonnet)a donné des instructions à ses Services respectifs de Connex Toulouse pour arrêter l'opposition des procédures en cours, de traiter les dossiers d 'AZF pour débloquer cette situation afin que total paye ce qui a été négocié par d'autre...

En français: le directeur de la Connex a donné l'ordre au contentieux de traiter **tous** les dossiers AZF pour solutionner une situation difficile qui risquait de durer

L'intervention des services du contentieux de l'entreprise a semble-t-il fortement accéléré le traitement de beaucoup de ces dossiers.....!

BULLETIN DE LA CGT

Syndicat CGT-Semvat
9, rue Michel Labrousse
31081 Toulouse Cedex

Tel 05 62 11 29 78
Fax 05 62 11 29 96
cgt.semvat@free.fr

Permanence Giat : tel / fax 2432
Permanence Métro : tel 3040

Publié sous la responsabilité du bureau du
syndicat CGT.

Congés annuels et heures libres

Un conflit évité de justesse. Les reports des jours de congés et des heures libres sur le mois de janvier restent possible cette année aussi.

Chaque année, traditionnellement, les us et coutumes permettaient aux agents des services techniques et administratifs de reporter quelques jours de congés ou quelques heures libres sur le mois de janvier.

Il n'y avait pas besoin de formalisme pour qu'un agent trouve avec son chef de service une solution négociée permettant à l'agent quelques arrangements bien naturels.

Mais voilà, cette année comme animée par un esprit re-vanchard, la direction avait décidé de ne plus respecter ces us et coutumes.

Il est vrai que pour la direction de la Connex la défaite peut être difficile à digérer mais il n'y a aucune raisons valables pour se venger sur les salariés.

La direction a réalisé que tous les Traminots étaient prêts à se battre sur ce sujet, elle a mesuré que le rapport de force existait, après plusieurs entretiens avec les responsables, la CGT a réussi à faire entendre raison à la direction.

Ligne 72

Les conducteurs de la ligne 72 ont demandé à la CGT et Sud de déposer un préavis de grève concernant le nouveau TM mis en place pour le lancement du TCSP à Balma.

Un projet n°1 avait été proposé et aussitôt rejeté par l'ensemble des conducteurs. Suite au préavis, la CGT et Sud avaient été reçus par la direction. Celle ci nous avait proposé un accord de fin de conflit(!) avec un projet n°2.

La CGT avait refusé de signer cet accord afin de consulter les conducteurs. Seul sud avait signé. Suite à cette consultation les conducteurs ont refusé ce nouveau projet.

En Délégué du personnel du mardi 29/11, la CGT a demandé si la direction envisageait une nouvelle proposition. Le lendemain un énième projet était proposé avec des temps parcours et des équipes nettement améliorés. Suite à une nouvelle consultation des conducteurs par la CGT, ce nouveau Tm a été adopté.

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Votre force pour l'avenir